

Agence de promotion économique du Canada atlantique

2023-2024

Rapport financier trimestriel **Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023**

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre du Développement économique rural et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, 2023.
N° de catalogue : AC3-1F-PDF. ISSN : 2817-3708



Agence de
promotion économique
du Canada atlantique

Atlantic Canada
Opportunities
Agency

Canada

Énoncé des résultats, des risques et des changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses. Il a été établi par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) (LGFP), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

La partie II du [Budget principal des dépenses](#) pour 2023-2024 renferme une description sommaire des activités de programme de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA).

Méthode de présentation du rapport

La direction a préparé le présent rapport financier trimestriel en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport concorde avec le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses (A) et le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice 2023-2024. Il comprend les autorisations totales disponibles accordées par le Parlement, ainsi que celles utilisées par l'Agence pendant le trimestre. Les autorisations disponibles sont accordées au moyen de lois de crédits, sous forme de limites approuvées annuellement, ou encore de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement avant de dépenser des fonds.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la LGFP autorise, dans certaines conditions, le gouverneur général à délivrer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Dans le cadre du processus de production de rapports ministériels sur les résultats, l'Agence prépare ses états financiers annuels en recourant à la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Structure financière de l'APECA

Deux crédits sont prévus pour la gestion des dépenses de l'APECA :

- Le crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement, comprend les autorisations de l'Agence liées aux coûts relatifs au personnel (p. ex., les salaires) et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien (p. ex., les déplacements).
- Le crédit 5 – Subventions et contributions, comprend les autorisations liées aux paiements de transfert.

Les coûts au titre des autorisations législatives, pour des paiements versés en vertu d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et qui ne font pas partie des projets de loi de crédits annuels, comprennent des postes comme la part de l'employeur pour le régime d'avantages sociaux des employés et d'autres dépenses mineures.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La section suivante met en évidence les changements importants dans les résultats trimestriels en date du 31 décembre 2023.

État des autorisations : Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement

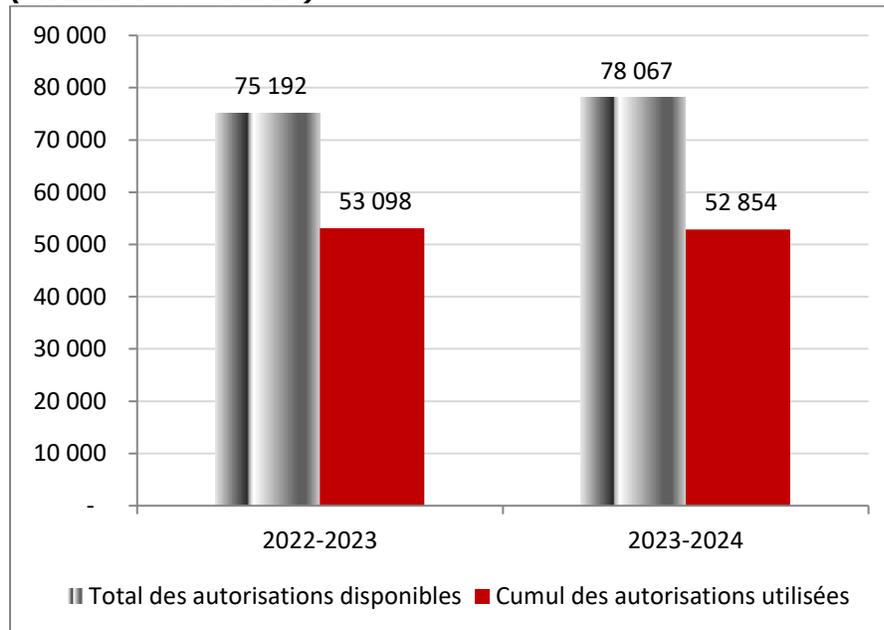
Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2023-2024 se chiffre à 78,1 millions de dollars, sans écart important par rapport au montant de 75,2 millions de dollars au 31 décembre 2022.

Les autorisations du crédit 1 utilisées depuis le début de l'exercice se chiffrent à 52,9 millions de dollars à la fin du troisième trimestre de l'exercice en cours, sans écart important par rapport au montant de 53,1 millions de dollars au 31 décembre 2022.

Le graphique 1 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant des autorisations utilisées du début de l'exercice jusqu'à la fin du trimestre.

Graphique 1 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour le crédit 1 au 31 décembre – Comparaison entre 2022-2023 et 2023-2024.

(en milliers de dollars)



État des autorisations : Crédit 5 – Subventions et contributions

Les autorisations totales disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 s'élèvent à 438,1 millions de dollars, soit une augmentation de 56,3 millions de dollars par rapport aux 381,8 millions de dollars qui étaient disponibles au 31 décembre 2022. Cette augmentation de 56,3 millions de dollars, soit de 14,8 %, est expliquée ci-dessous.

Une augmentation totale de 154,7 millions de dollars sur le plan des autorisations disponibles du crédit 5, répartie comme suit :

- une augmentation de 102,2 millions de dollars du financement temporaire pour le Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona;
- une augmentation des montants excédentaires de 31,5 millions de dollars des recouvrements liés au réinvestissement des contributions remboursables des exercices précédents;
- une augmentation de 11,0 millions de dollars du financement temporaire pour le projet BioAccelerator;
- une augmentation de 5,5 millions de dollars du financement temporaire pour le renouvellement du financement du Programme de croissance économique régionale par l'innovation;
- une augmentation de 2,5 millions de dollars du financement temporaire (ayant donné lieu à un transfert de fonds de la part du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) pour appuyer la mise sur pied d'un projet de transformation secondaire du lait à Terre-Neuve-et-Labrador;
- une augmentation de 2,0 millions de dollars du financement temporaire destiné au Programme pour la croissance du tourisme.

Cette augmentation est contrebalancée par une diminution totale de 98,4 millions de dollars sur le plan des autorisations disponibles du crédit 5, répartie comme suit :

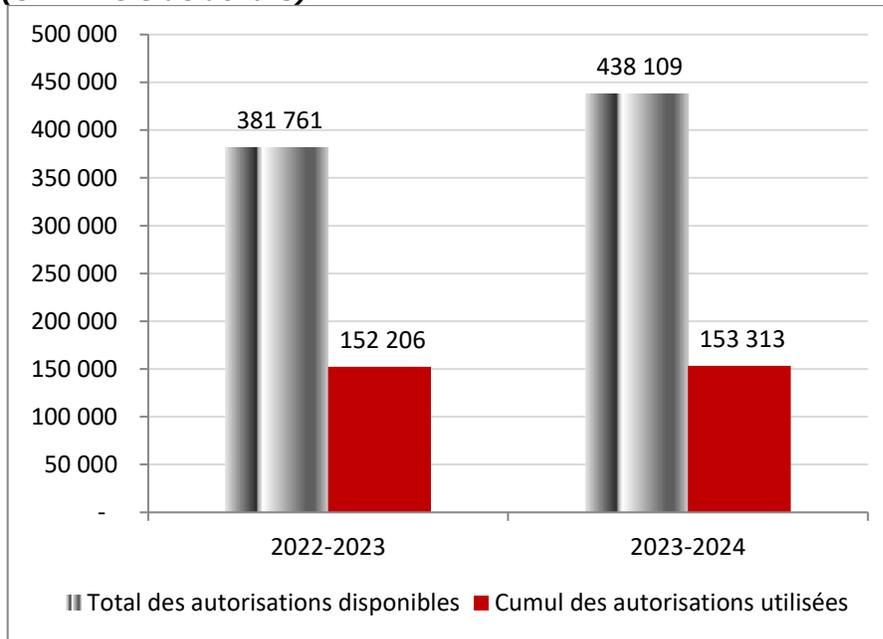
- une diminution de 29,0 millions de dollars du financement temporaire pour le Fonds canadien de revitalisation des communautés;
- une diminution de 28,2 millions de dollars du financement temporaire pour le Fonds d'aide au tourisme;
- une diminution de 17,0 millions de dollars du financement temporaire lié au Fonds pour l'emploi et la croissance;
- une diminution de 15,3 millions de dollars liée à un report de fonds en raison de retards relatifs aux projets et aux contrats;
- une diminution de 8,9 millions de dollars du financement temporaire annoncé dans le budget de 2018 à l'appui de mesures prises dans le cadre du Programme de croissance économique régionale par l'innovation.

Les autorisations du crédit 5 utilisées depuis le début de l'exercice se chiffrent à 153,3 millions de dollars à la fin du troisième trimestre de l'exercice en cours, sans écart important par rapport aux 152,2 millions de dollars au 31 décembre 2022.

Le graphique 2 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant des autorisations utilisées du début de l'exercice jusqu'à la fin du trimestre.

Graphique 2 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour le crédit 5 au 31 décembre – Comparaison entre 2022-2023 et 2023-2024.

(en milliers de dollars)



État des autorisations : Autorisations législatives budgétaires

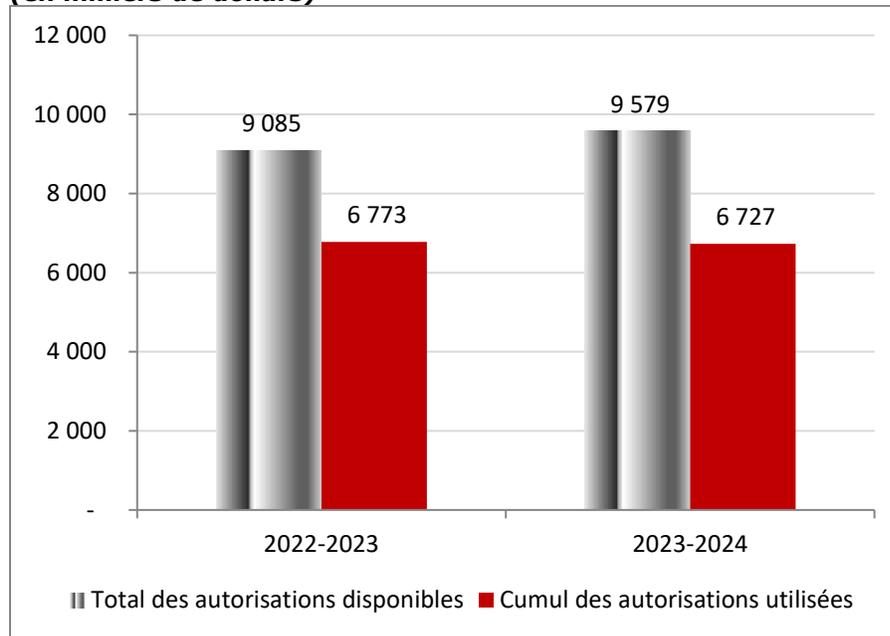
Les autorisations législatives budgétaires disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 ont augmenté de 0,5 million de dollars, soit de 5,4 %, comparativement à la même période au cours de l'exercice précédent, pour atteindre 9,6 millions de dollars.

Les autorisations législatives budgétaires utilisées depuis le début de l'exercice sont de 6,7 millions de dollars à la fin du troisième trimestre de l'exercice en cours, sans écart important par rapport à la somme de 6,8 millions de dollars au 31 décembre 2022.

Le graphique 3 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant cumulatif engagé à la fin du trimestre.

Graphique 3 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour les autorisations législatives au 31 décembre – Comparaison entre 2022-2023 et 2023-2024.

(en milliers de dollars)



État des dépenses budgétaires de l'Agence par article courant

Les dépenses budgétaires de l'Agence par article courant pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023 étaient de 212,9 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 0,8 million de dollars, soit de 0,4 %, par rapport au montant de 212,1 millions de dollars pour l'ensemble des dépenses du trimestre se terminant le 31 décembre 2022. Cet écart par rapport au troisième trimestre de l'exercice précédent est jugé négligeable.

Risques et incertitudes

L'APECA procède à une évaluation périodique des risques pour mettre à jour son profil de risque global. L'Agence gère les risques financiers à l'aide d'un ensemble de mesures d'atténuation adéquates. Les risques financiers sont en grande partie atténués à l'aide de solides mesures de contrôle interne des rapports financiers. Il s'agit notamment de l'évaluation périodique des contrôles au niveau de l'entité, des contrôles informatiques généraux ainsi que des contrôles prévus dans les principaux processus opérationnels de l'APECA, tels que les paiements des subventions et des contributions, les dépenses de fonctionnement courantes et les comptes débiteurs.

De plus, l'APECA gère ses processus budgétaires et ses affectations au moyen d'un cadre bien défini qui est appuyé par une série de mesures automatisées de contrôle financier. Des prévisions périodiques sont requises et des analyses sont réalisées régulièrement afin d'assurer une gestion adéquate des fonds.

Agence de promotion économique du Canada atlantique
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun changement important quant au fonctionnement, au personnel ou aux programmes ayant une incidence sur les résultats du présent trimestre.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Daryell Nowlan
Administrateur général par intérim
Moncton, Canada

Le 15 février 2024

Date

Stéphane Lagacé, CPA-CMA
Dirigeant principal des finances
Moncton, Canada

Le 15 février 2024

Date

États des autorisations (*non vérifié*)
Exercice 2023-2024 (en milliers de dollars)

Autorisations	Total des autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Autorisations utilisées pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	78 067	18 418	52 854
Crédit 5 - Subventions et contributions	438 109	77 257	153 313
Autorisations législatives budgétaires	9 579	2 237	6 727
Autorisations totales	525 755	97 912	212 894

Exercice 2022-2023 (en milliers de dollars)

Autorisations	Total des autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Autorisations utilisées pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2022	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	75 192	18 505	53 098
Crédit 5 - Subventions et contributions	381 761	70 319	152 206
Autorisations législatives budgétaires	9 085	2 259	6 773
Autorisations totales	466 038	91 083	212 077

*Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires de l'Agence par article courant (non vérifié)
Exercice 2023-2024 (en milliers de dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Dépenses engagées pendant le trimestre se terminant le 31 décembre 2023	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Personnel	75 206	19 101	53 881
Transports et communications	2 371	366	1 060
Information	520	62	271
Services professionnels et spéciaux	3 867	(107)	841
Location	2 807	365	1 232
Réparation et entretien	146	10	37
Services publics, fournitures et approvisionnements	156	107	160
Acquisition de machines et de matériel	864	76	442
Paiements de transfert	438 109	77 257	153 313
Autres subventions et paiements	1 709	675	1 657
Dépenses budgétaires nettes totales	525 755	97 912	212 894

Exercice 2022-2023 (en milliers de dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Dépenses engagées pendant le trimestre se terminant le 31 décembre 2022	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Personnel	71 147	18 568	53 691
Transports et communications	1 602	572	1 154
Information	663	62	263
Services professionnels et spéciaux	4 461	812	1 814
Location	2 547	475	1 423
Réparation et entretien	205	40	74
Services publics, fournitures et approvisionnements	315	50	79
Acquisition de machines et de matériel	1 350	181	432
Paiements de transfert	381 761	70 319	152 206
Autres subventions et paiements	1 987	4	941
Dépenses budgétaires nettes totales	466 038	91 083	212 077

*Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.